

C. CWS 136

Le 13 octobre 2020

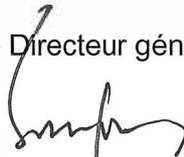
-02

Madame,  
Monsieur,

- ./. Veuillez trouver ci-joint copie de la note C. CWS 135 qui est envoyée ce jour au Ministre des affaires étrangères de votre pays et qui a trait à la huitième session du *Comité des normes de l'OMPI (CWS)*, laquelle se tiendra à Genève, au siège de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), du lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre 2020, de midi à 14 heures (heure d'Europe centrale).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. 

Le Directeur général :



Daren Tang

Pièce jointe : note C. CWS 135

C. CWS 135

-02

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur d'inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter à la huitième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS), laquelle se tiendra à Genève, au siège de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), du lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre 2020, de midi à 14 heures (heure d'Europe centrale).

Le projet d'ordre du jour de la huitième session du CWS (document CWS/8/1 Prov.) peut être consulté sur le site Web de l'OMPI à l'adresse [https://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting\\_id=57089](https://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=57089). Les autres documents de travail seront mis à disposition sur le site Web de l'OMPI en temps utile.

L'interprétation simultanée sera assurée en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe.

Pour assurer le respect des mesures de santé et de sécurité en vigueur, le CWS se tiendra sous une forme hybride : à tout moment, seuls deux délégués (de préférence en poste à Genève) par délégation membre pourront être présents physiquement sur le site de l'OMPI, tandis que les autres délégués pourront suivre la retransmission en ligne et en direct des délibérations du CWS, soit par l'intermédiaire de la nouvelle plateforme de participation à distance (voir modalités ci-dessous), soit par celui de la plateforme de diffusion en ligne directement sur le site Web de l'OMPI (disponible dans toutes les langues des Nations Unies sans formalités d'inscription).

Le Bureau international de l'OMPI saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui faire connaître d'ici au 15 novembre 2020 les nom, qualité et adresse(s) électronique(s) des délégués désignés pour participer physiquement sur site ou à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne, au moyen du lien suivant : [https://www3.wipo.int/registration/en/form.jsp?organization=WIPO&registration\\_id=396](https://www3.wipo.int/registration/en/form.jsp?organization=WIPO&registration_id=396).

/...

Compte tenu des dispositions d'appui technique et de prise en charge des délégués nécessaires à leur participation à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement les délais d'enregistrement. Les délégués enregistrés participant à distance seront contactés individuellement au sujet des modalités techniques. Un guide d'utilisation de la plateforme de participation à distance est disponible à l'adresse :

[https://www.wipo.int/export/sites/www/meetings/en/docs/interprefy\\_user\\_guide.pdf](https://www.wipo.int/export/sites/www/meetings/en/docs/interprefy_user_guide.pdf).

L'OMPI s'étant engagée à promouvoir l'égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation des représentants. Toute question concernant cette session peut être soumise au Secrétariat, à l'adresse [cws.mail@wipo.int](mailto:cws.mail@wipo.int)

Le 13 octobre 2020